ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
« ARTS » OPTION « HISTOIRE DE L'ART »

Rapport de jury session 2026

1. Propos liminaire

La session 2026 de la certification complémentaire « Arts », option « Histoire de l'art » s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par l'arrêté du 23 décembre 2003, relatif aux conditions d'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, et par la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019, publiée au Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2019, qui en précise les modalités d'organisation et les attendus. Ces textes constituent le cadre de référence du jury pour l'organisation et l'évaluation de cet examen.

Le jury souhaite rappeler en préambule que cette certification complémentaire s'adresse aux :

- « enseignants titulaires et stagiaires du premier et du second degrés ;
- maitres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat ».

Il permet à ces enseignant(e)s de « valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours » mais aussi de « disposer d'un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement ».

2. Les connaissances et capacités évaluées

Dans le cadre de cet examen, les candidats et candidates sont évalués au regard des critères suivants :

- Critères communs au secteur arts :

  - « apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
  - estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. »

- Critères spécifiques à l'histoire des arts :
  - « de solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art
  - la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art
  - la capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents ;
  - la connaissance et la pratique des institutions et structures patrimoniales locales, et la capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'histoire des arts ;
  - la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée. »

3. À propos de l'épreuve

• Le rapport dactylographié

Les candidats et candidates inscrits doivent remettre, à la date fixée par la rectrice, un rapport de cinq pages dactylographiées comportant et indiquant :

- « un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc. »

Le jury précise que, conformément au texte réglementaire, ce rapport n'est pas soumis à notation.

• L'épreuve orale

« L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. »

4. Attendus de l’épreuve et observations du jury

- ### Le rapport dactylographié

Le rapport dactylographié constitue une étape essentielle de la certification complémentaire. Il offre au/à la candidat(e) l'occasion de prendre du recul sur son parcours et de développer une réflexion personnelle sur son engagement dans le domaine de l'histoire de l’art. Sans faire l'objet d'une évaluation spécifique, il fournit au jury des éléments indispensables pour apprécier la singularité de son expérience, la nature des projets conduits ainsi que la capacité du/de la candidat(e) à inscrire son action dans les attendus de cet enseignement.

La présentation de ce rapport dactylographié laisse une relative liberté aux candidat(e)s quant à son organisation et à sa formalisation (par exemple concernant le curricula vitae : liste synthétique, forme rédigée, etc). Le jury rappelle toutefois que la qualité du rapport ne réside pas dans sa forme mais dans la pertinence des éléments retenus au regard des attendus de la certification. Quelle que soit l’option choisie, il n'est pas attendu un relevé exhaustif de l'ensemble du parcours. Il importe davantage de mettre en valeur les expériences, les formations, les missions ou les engagements les plus significatifs, dès lors qu'ils éclairent les compétences acquises et leur contribution à la construction d'une expertise en histoire de l’art ou dans l’enseignement de l’histoire des arts. Le jury encourage également les candidats et candidates à étayer leur rapport par des exemples concrets, décrits avec un degré de précision suffisant pour en faire apparaître les enjeux. Les projets présentés à l’état d’intention ou insuffisamment contextualisés ne permettent pas au jury d’apprécier pleinement les compétences mobilisées.

Plusieurs points de vigilance méritent d'être signalés. Si l'intégration de l'histoire des arts dans la discipline d'origine du/de la candidat(e) constitue un point d'appui pertinent, le rapport doit témoigner d'une compréhension fine des spécificités de cet enseignement. Ainsi, les expériences présentées gagneront à montrer comment le/la candidat(e) s'inscrit dans une démarche qui dépasse le seul cadre de sa discipline. En effet, l’histoire des arts ne saurait être envisagée comme un simple support au service d'un enseignement disciplinaire : elle constitue un enseignement à part entière, fondé sur des objectifs, des méthodes et des démarches spécifiques.

Enfin les développements relevant de la sphère personnelle sont à éviter lorsqu’ils ne permettent pas d’éclairer le parcours ou l’expérience du ou de la candidat(e). Ainsi, les éléments présentés doivent être en cohérence avec la posture professionnelle attendue de la part d’un(e) professeur(e).

- ### L'exposé

En prenant appui sur sa formation et son expérience, le/la candidat(e) est invité(e) à mener une analyse réflexive sur ses pratiques pédagogiques dans le domaine de l'histoire des arts. Ainsi, l’exposé, d’une durée maximale de dix minutes, ne saurait constituer une simple reprise du rapport dactylographié, dont les membres du jury ont pris connaissance avant l'épreuve. Il offre, au contraire, l'occasion d'en approfondir certains aspects, d'apporter un éclairage complémentaire ou de rendre compte de l'évolution d'un projet ou d'une réflexion engagée depuis la rédaction du dossier.

Le jury rappelle que cette première partie de l'épreuve n'a pas pour objet de proposer un développement théorique sur une thématique ou une problématique relevant de l'histoire des arts. Conformément à la note de service citée en préambule, il est attendu du/de la candidat(e) qu'il

prenne appui sur sa formation universitaire ou professionnelle pour mettre en perspective son parcours, analyser ses expériences et expliciter les pratiques qu'il a développées dans ce domaine. L'exposé doit ainsi permettre au jury d'apprécier la manière dont les connaissances acquises nourrissent une réflexion professionnelle et se traduisent dans ses pratiques d'enseignement.

Cette présentation constitue également un moment privilégié pour apprécier la connaissance que le/la candidat(e) entretient de l'actualité artistique et culturelle ainsi que sa fréquentation des institutions et des structures culturelles. La capacité à mobiliser un réseau de partenaires et à inscrire ces ressources dans un parcours de formation cohérent constitue également un critère d'appréciation important.

Enfin, il est attendu des candidats et candidates une qualité de prise de parole, en adoptant une élocution claire, audible et suffisamment maîtrisée. Si le recours à des notes est admis dans la première partie de cet examen, celles-ci doivent demeurer un simple support : leur lecture, linéaire et rapide, tend souvent à altérer la fluidité de l'exposé et à nuire à la qualité de la communication.

- **L'entretien**

D'une durée maximale de vingt minutes, l'entretien prend appui sur le rapport dactylographié et sur l'exposé du/de la candidat(e). Il permet au jury de revenir sur certains éléments du parcours présenté, d'inviter le/la candidat(e) à préciser ou approfondir certains points et d'apprécier sa maîtrise des connaissances et des capacités attendues pour l'obtention de la certification. Au-delà des savoirs mobilisés, cette seconde partie de l'épreuve vise également à évaluer la capacité du candidat à s'engager dans un véritable dialogue avec le jury, développer une réflexion argumentée au fil de l'échange, nuancer son propos et, le cas échéant, expliciter d'éventuelles hésitations ou interrogations.

Au cours de cet entretien, le/la candidat(e) peut être invité(e) à analyser une œuvre choisie parmi quelques reproductions ou enregistrements mis à sa disposition. Il/elle doit être en mesure d'en proposer une lecture selon différents angles d'approche, en mobilisant des notions et des concepts historiques et esthétiques pertinents, et de la mettre en relation avec d'autres œuvres ou avec d'autres domaines artistiques. Réalisé sans temps de préparation, cet exercice peut présenter des difficultés. Néanmoins, le jury rappelle que la méconnaissance de l'œuvre proposée ne constitue pas un critère éliminatoire. L'enjeu est avant tout d'apprécier la capacité du/de la candidat(e) à construire une analyse structurée et argumentée à partir des éléments de cette œuvre et à mobiliser ses connaissances pour l'éclairer.

Enfin, le jury met en garde les futurs candidats et futures candidates, de possibles stratégies de contournement visant à éviter de répondre directement aux questions qui leur sont posées. Ces procédés ne permettent ni de masquer d'éventuelles lacunes ni de tromper le jury, qui apprécie davantage une réponse sincère, argumentée et nuancée, y compris lorsqu'elle met en évidence les limites des connaissances du/de la candidat(e).

5. Précisions concernant la session 2026

La session 2026 s'est déroulée au Rectorat de l'académie de Dijon le vendredi 06 mars 2026, dans une salle mise à disposition par la Division des Examens et des Concours offrant de bonnes conditions matérielles.

Après une session 2025 sans candidat(e)s en raison de dossiers déposés n'ayant pas répondu aux exigences réglementaires, le jury se réjouit de l'augmentation du nombre de candidat(e)s ayant pris part à cette nouvelle session. Il tient à souligner le très bon niveau général des prestations qui témoigne d'une préparation sérieuse et d'un réel engagement des candidats et candidates dans le domaine de l'histoire des arts.

• Composition du jury

Le jury comprenait pour cette session trois membres :

- Jenna CHARMASSON, IA-IPR arts plastiques ;
- Isabelle MAGNIN, IA-IPR éducation musicale et chant choral ;
- Servin BERGERET, docteur en histoire de l'art contemporain, enseignant à l'école des Beaux-Arts de Beaune, à l'université de Bourgogne et à la Haute école des arts du Rhin site de Mulhouse.

• Bilan de la session

• Origine des candidats/candidates

Aucun(e) candidat(e) du premier degré ne s'est présenté(e) à cette session 2026. Les candidats et candidates, du second degré, provenaient uniquement de deux disciplines : éducation musicale et chant choral et histoire-géographie.

• Les résultats

Inscrits	Présents	Admis	Refusé	Pourcentage de réussite	Moyenne des notes	Note maximale	Note minimale
4	4	3	1	75 %	12	15	8

La session 2026 compte quatre candidat(e)s présent(e)s, dont trois ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 75 %. La moyenne générale s'établit à 12/20, avec des résultats compris entre 8/20 et 15/20.

Ces résultats témoignent d'un niveau d'ensemble satisfaisant.Si trois candidats sur quatre ont atteint le niveau requis pour l'admission, l'hétérogénéité des résultats rappelle la nécessité d'une préparation rigoureuse et spécifique à cette certification.

• Bilan qualitatif

- Le rapport dactylographié

La majorité des rapports présentés cette année répondaient aux attendus de cet examen. Rendant compte avec clarté des motivations des candidats et candidates, ils présentaient leur parcours de formation ainsi que les expérimentations et projets pédagogiques conduits dans ce domaine. Les dossiers les plus convaincants dépassaient une simple énumération d'activités pour en proposer une véritable analyse critique et réflexive, explicitant les intentions pédagogiques, les choix didactiques, les modalités de mise en œuvre, la place accordée aux élèves ainsi que les apprentissages visés. Les candidats et candidates y portaient un regard distancié sur leurs actions, analysaient les réussites comme les difficultés rencontrées et envisageaient des perspectives d'amélioration. Le jury a particulièrement apprécié les rapports qui faisaient apparaître une certaine cohérence dans les parcours de formation proposés aux élèves en établissant un lien explicite entre les rencontres, les sorties ou les projets culturels menés et leur exploitation pédagogique en classe. Les dossiers les plus solides montraient également la capacité des candidats et candidates à inscrire leur pratique dans une démarche collaborative. Ils mettaient en évidence le travail conduit avec d'autres enseignant(e)s, les partenariats développés avec des institutions culturelles, patrimoniales ou artistiques, ainsi que la manière dont ces collaborations enrichissaient les parcours des élèves. L'attention portée à l'actualité artistique et culturelle constituait pareillement un élément apprécié par le jury lorsqu'elle nourrissait une réflexion professionnelle et trouvait une traduction concrète dans les pratiques pédagogiques présentées

À l'inverse, certains dossiers ont pu s'écarter involontairement du secteur visé, en entretenant par exemple une confusion entre l'enseignement de l'histoire des arts et celui des arts plastiques, en réduisant l'histoire des arts à une simple éducation à l'image ou encore en présentant des projets relevant d'éducations transversales sans expliciter suffisamment leur contribution aux objectifs et aux enjeux propres de ce domaine.

- L'exposé

Les prestations lors des exposés se sont, dans l'ensemble, révélées d'un bon niveau. Plusieurs candidats et candidates ont notamment su se distinguer par la qualité de leur présentation. Le jury a particulièrement apprécié le propos d'une candidate qui a su articuler une présentation synthétique de son parcours avec un projet d'enseignement fondé sur une connaissance approfondie du patrimoine de son territoire d'exercice. Plus largement, les candidats et candidates les plus convaincants ont démontré une capacité à concevoir l'histoire des arts comme un enseignement partenarial, en s'appuyant sur des expériences concrètes faisant intervenir des ressources artistiques, patrimoniales et culturelles, locales comme nationales, relevant d'une diversité des domaines. Ils ont également témoigné d'une veille culturelle inscrite dans une véritable démarche professionnelle : les candidats et candidates étaient en effet capables d'établir des liens entre cette actualité et leurs projets d'enseignement, en s'interrogeant notamment sur les

modalités d'exploitation pédagogique d'une exposition, d'un spectacle ou d'un événement culturel donné.

- **L'entretien**

Au cours de cet entretien, les candidats et candidates dont les prestations ont été les plus convaincantes sont parvenus à développer l'analyse d'une des oeuvres qui leur était proposée de manière structurée, sensible et pertinente, témoignant à la fois d'une méthode rigoureuse et d'une curiosité dépassant le seul champ de leur discipline d'origine. Ils ont su identifier les principales caractéristiques de l'œuvre étudiée en mobilisant un vocabulaire précis et adapté, tout en replaçant cette dernière dans son contexte de création — historique, géographique, politique, social et culturel. Ils ont également su expliciter les effets de sens produits par les choix de l'artiste en formulant des hypothèses d'interprétation rigoureusement argumentées. Le jury a notamment retenu la prestation d'une candidate qui, à propos de *Marilyn* de Joana Vasconcelos, a distingué avec pertinence l'œuvre elle-même de l'image qui lui était proposée. À partir des seuls éléments perceptibles dans cette reproduction, elle a su interroger les effets de lumière, les jeux de matière et les conditions de réception de cette sculpture monumentale, en les replaçant dans le contexte de sa présentation au château de Versailles.

Au-delà de cette analyse, les candidats et candidates les mieux préparés ont également témoigné d'une connaissance approfondie des programmes du collège et du lycée ainsi que des méthodes propres à cet enseignement, dont ils avaient pleinement compris les objectifs et les enjeux. Le jury a particulièrement apprécié la prestation d'une candidate qui, souhaitant interroger les objectifs pédagogiques du carnet de bord, avait choisi d'en faire elle-même l'expérience afin d'en mesurer de manière critique les apports et les limites. Cette démarche réflexive témoignait d'une véritable appropriation des outils et des pratiques propres à cet enseignement. Plus généralement, les candidats et candidates admis ont montré qu'ils et elles étaient en mesure de se projeter dans un enseignement fondé sur une approche codisciplinaire des œuvres, conduite au sein d'une équipe de professeurs de disciplines différentes, conformément à l'esprit des programmes.

À l'inverse, certains candidats ont éprouvé des difficultés à rendre compte d'une perception sensible de l'œuvre étudiée ou pour conduire une véritable démarche d'analyse, proposant par exemple une interprétation avant même d'avoir relevé un ensemble d'éléments objectifs dans une description. Ces difficultés interrogent leur capacité à accompagner leurs futurs élèves dans l'acquisition des compétences méthodologiques attendues au lycée en histoire des arts, qui supposent de savoir « décrire, analyser, interpréter et comparer des œuvres et des formes artistiques de natures diverses, en prenant en compte leur matérialité par l'analyse formelle et sémantique (…) », tout en développant une réflexion sur les « liens entre rationalité et émotion » (cf. programme de terminale de spécialité Histoire des arts).

➢ Exemples d'oeuvres proposées à l'analyse :



Programme	Œuvres	Domaine
Terminale spécialité : Objets et enjeux de l'histoire des arts : femmes, féminité, féminisme	Joana VACONCELOS, *Marilyn* (PA), 2011, [Casseroles et couvercles en acier inoxydable, ciment (2x) 297 x 155 x 410 cm] Collection de l'artiste ; Courtesy Galerie Nathalie Obadia, Paris/Bruxelles et Haunch of Venison, Londres Oeuvre produite avec le soutien de Silampos Galerie des Glaces - Château de Versailles	Sculpture
Collège : 8. Les arts à l'ère de la consommation de masse (de 1945 à nos jours) - Réalismes et abstractions : les arts face à la réalité contemporaine		

6. Préconisations du jury : en amont de l'épreuve – pendant l'épreuve

Le jury invite les candidats et candidates à inscrire leur préparation dans une démarche à la fois réflexive et pédagogique. Il apparaît notamment essentiel qu'ils puissent partir de leur expérience personnelle en dressant préalablement un état des lieux de leur parcours de formation en histoire des arts, d'une part, et des activités et projets déjà conduits dans ce domaine, d'autre part. Cette démarche doit permettre d'en dégager les acquis, les limites et les perspectives afin de développer

une approche distanciée de leur pratique professionnelle.

Cette réflexion doit s'accompagner d'une connaissance précise des programmes, des compétences et des attendus propres à l'enseignement de l'histoire des arts au collège et au lycée. Une maîtrise de la nature et des objectifs des épreuves de la spécialité « Histoire des arts » est également une étape incontournable. Les candidats et candidates doivent également être en mesure de penser les spécificités didactiques et pédagogiques d'un enseignement de l'histoire des arts au lycée, en intégrant sa dimension nécessairement collective, interdisciplinaire et partenariale. Afin de pouvoir mesurer l'écart possible entre leurs représentations et la réalité du terrain, il est à cet égard vivement conseillé de rencontrer voire d'observer des enseignants et enseignantes expérimentés dans ce domaine. Enfin, une clarification de ce qui distingue cet enseignement de l'éducation artistique et culturelle et du parcours d'éducation artistique et culturelle semble également nécessaire.

La préparation ne saurait toutefois se limiter à la connaissance des textes institutionnels : elle suppose également de consolider une culture artistique personnelle. Celle-ci doit être précise et diversifiée, ouverte à l'ensemble des domaines de la création artistique et nourrie par des lectures spécialisées. Les candidats et candidates sont encouragés à consolider leur maîtrise des repères chronologiques et d'un vocabulaire spécifique. De même, une pratique régulière de l'analyse d'œuvres, dans les conditions de l'épreuve, est vivement conseillée.

Pour finir, cette culture artistique ne saurait se concevoir sans une fréquentation assidue des lieux de création, de diffusion et de conservation. La connaissance des institutions, de leurs missions et de leurs acteurs mais aussi des ressources patrimoniales de leur territoire d'exercice doit ainsi permettre aux candidats et candidates de construire des projets inscrits dans leur environnement culturel et de mobiliser, de manière pertinente, les partenariats au service d'un enseignement de l'histoire des arts.

7. Bibliographie indicative

Collection histoire de l'art Flammarion, 4 volumes :

- SCHNAPP Alain (Dir.), *Préhistoire et Antiquité. Des origines de l'humanité au monde classique*, [histoire de l'art, volume 1], Paris, Flammarion, 2024.
- HECK Christian (Dir.), *Moyen Âge. Chrétienté et Islam*, [histoire de l'art, volume 2], Paris, Flammarion, 2022.
- MIGNOT Claude et RABEAU Daniel, *Temps modernes. XVe - XVIIIe siècles*, [histoire de l'art volume 3], Paris, Flammarion, 2022.
- DAGEN Philippe et HAMON Françoise (Dir.), *Époque contemporaine : XIXe - XXIe siècles*, [histoire de l'art volume 4], Paris, Flammarion, 2022.

BARRAL I ALTET Xavier, *Histoire de l'art,* Paris, PUF, 2009.

GERVEREAU Laurent, Voir, comprendre, analyser les images, Paris, La Découverte, 2020.

GLORIEUX Guillaume, *L'histoire de l'art. Objet, sources et méthodes*, Rennes, PUR, 2015.

POULOT-CAZAJOUS Maylis, *Manuel d'histoire des arts. De l'Antiquité au XXIe siècle,* Paris, Ellipses, 2021.

RECHT Roland, *A quoi sert l'histoire de l'art ?,* Paris, Textuel, 2006.

8. Sitographie indicative

• Cadre réglementaire

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par les arrêtés du 6 mars 2018 et du 10 février 2022 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaire (version consolidée) : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000432119/

- Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 : https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919

- Les informations organisationnelles peuvent être consultées sur la page dédiée du site de l'académie de Dijon : https://www.ac-dijon.fr/certification-complementaire-121658

• Ressources en lien avec l'histoire de l'art

EDUSCOL

- EDUSCOL, *Programmes et ressources en histoire des arts - voie GT.* Janvier 2026. URL : https://eduscol.education.fr/1673/programmes-et-ressources-en-histoire-des-arts-voie-gt

- EDUSCOL, *Proposition de bibliographie - Cycle 4*. Mars 2016. URL :: https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/ra16c4hartbiblio598902pdf-78429.pdf

- EDUSCOL, *Proposition de bibliographie - Cycle 3*. Mars 2016. URL : https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/ra16c3hartbiblio562015pdf-76986.pdf

- Lettre Edu'Num Histoire des arts, *Nature*, Avril 2026 : https://eduscol.education.gouv.fr/6699/les-lettres-d-actualite-edunum-sur-le-numerique-educatif

Autres

- Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), *Vademecum Histoire des arts à l'intention des professeurs de collège. 2024. URL* : https://www.inha.fr/institut/education-artistique-et-culturelle/vademecum/ Site officiel de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) : https://www.inha.fr/
- Musée du Louvre, *Le Siècle d'or hollandais*, mini-série documentaire. 2019. URL : https://www.louvre.fr/louvreplus/le-siecle-d-or-hollandais / Site officiel du musée du Louvre : https://www.louvre.fr/
- Site officiel du musée d'Orsay : https://www.musee-orsay.fr/fr
- Site officiel du musée des arts décoratifs : https://madparis.fr/
- Site officiel du MNAM Centre Pompidou : https://www.centrepompidou.fr/fr/